

P. DEBRY donne lecture du texte suivant :

P. DEBRY geeft lezing van de volgende tekst :

Dans le cadre du contrat de Quartier Compas, a été installé un « Coin Propreté » permettant aux riverains d'y déposer certains déchets.

Le budget qui y était prévu s'élevait à 30.552€ pour l'aménagement du petit parc à container et de 134.000€ pour assurer le fonctionnement du parc et développer des actions de sensibilisation. A noter que ce montant couvrait une période de 4 ans et était financé à 95% par la Région.

Je voudrais tout d'abord savoir combien a réellement coûté ce projet ?

Ensuite, quel est le bilan que l'on peut en tirer, en termes d'amélioration de la propreté et de réduction des clandestins ?

Quelle quantité de déchets y a été récoltée ?

Enfin et surtout, pourquoi arrêter un tel projet dès le moment où il n'est plus subsidié ?

Nous avons toujours plaidé pour que les projets initiés dans le cadre des contrats de quartier soient pérennes et ne se limitent pas à la durée de ceux-ci. C'est contre-productif pour l'image des pouvoirs publics et de la commune en particulier, sans parler de la réduction objective du service offert au citoyen.

Mevrouw de schepen ROEX geeft lezing van het volgende antwoord :

Madame l'Echevine ROEX donne lecture de la réponse suivante :

Le projet du contrat de quartier était beaucoup plus large que seulement le coin propreté. Le membre du personnel occupait une fonction dite "conciergerie de quartier" et menait des actions de sensibilisation et repression sur toute la zone.

Les dépenses liées directement au coin propreté étaient: pour 2015 2,783,43 euro et en 2016 6,382,37 euro, le rapport 2017 n'est pas encore fait, mais ce sera +/- le même budget que 2016.

L'installation a été beaucoup moins chère vu les conteneurs mises à disposition par l'ABP était gratuit et l'enclos mise à disposition gratuite par Récupel. Les dépenses étaient surtout pour la location d'une toilette mobile et un roulotte pour le personnel chargé de la garde et l'ouverture du coin "Propreté".

Je reste convaincu de l'utilité des coins "Propreté" répartis sur toutes les quartiers de la région.

Le point spécifique dans la rue de la Rosée, cependant, a eu quelques problèmes:

- Il n'y a pas d'infrastructure fixe pour le personnel, ni la possibilité d'y installer une, vue qu'on se trouve dans une zone parc, dans laquelle on a pu faire le test grâce au contrat de quartier, mais où on n'obtiendrait jamais des permis pour une installation permanente. Cela pose des problèmes en terme de gestion car nous avons besoin d'un membre du personnel pour ouvrir et fermer le coin "Propreté", ce qui nécessite une infrastructure convenable.
- Malgré les nombreuses tentatives et visites avec les élèves, etc., le coin "Propreté" restait sous-utilisée, l'utilisation était trop limitée pour justifier l'ouverture en continu,

et nous n'avons vu aucun effet sur le tonnage des dépôts illégaux constatés dans le district.

Le coin "Propreté" est actuellement fermé, mais nous cherchons actuellement à installer un coin similaire dans un endroit où nous avons un bâtiment «fixe» à notre disposition, ce qui sera plus facile en matière de personnel. Nous examinons aussi d'y installer le coin "Proxy-chimique" car celui existant actuellement derrière la caserne des pompiers, les dépôts clandestins sont nombreux. Cela peut être dans un quartier différent, le temps d'un test, ce qui ne signifie pas, cependant, que nous continuons à chercher un point similaire à Curegem. Cela permettra de faire des comparaisons de succès au sein des quartiers. Toutefois, nous continuerons de chercher un coin similaire à Curegem. Les suggestions sont les bienvenues.